

Code de conduite commerciale du fournisseur

Depuis 1920, nous faisons tout chez Snap-on pour servir au mieux nos clients, nos associés, nos investisseurs, nos franchisés, nos fournisseurs, ainsi que les communautés dans lesquelles nous opérons. Guidés par nos convictions et nos valeurs essentielles, qui sont exposées dans notre manifeste « Ce que nous sommes », nos engagements d'intégrité et de responsabilité citoyenne s'appliquent à nos fournisseurs dans le monde entier. Les fournisseurs de Snap-on, quel que soit l'endroit où ils se trouvent, sont tenus de se conformer à nos exigences. Pour ce faire, ils doivent tous respecter le présent Code de conduite commerciale.

1. Il est demandé aux fournisseurs de protéger le lieu de travail, d'assurer l'hygiène et la sécurité, et de respecter les droits de l'homme et l'environnement de leurs employés. Les fournisseurs qui mettent des logements à la disposition de leurs employés doivent également veiller à la sûreté et à l'hygiène de ces logements. Nous invitons nos fournisseurs à respecter la loi et à se conformer à l'ensemble des lois et règlements en vigueur en matière d'hygiène et de sécurité dans les pays où ils opèrent.
2. Les fournisseurs ne doivent ni avoir recours au travail des enfants ni l'encourager ; ils doivent se conformer à toutes les lois locales en vigueur concernant le travail des enfants, et ils ne doivent employer que des ouvriers qui ont l'âge légal minimum requis pour travailler selon la loi du pays concerné.
3. Les fournisseurs ne doivent ni avoir recours à l'utilisation du travail forcé ou involontaire, ni l'encourager.
4. Snap-on apprécie la diversité de son personnel et encourage la reconnaissance des différentes valeurs culturelles de ses composantes. Nous attendons des fournisseurs qu'ils se conforment à toutes les lois locales en vigueur limitant la discrimination à l'embauche et à la position dans l'entreprise pour quelque raison que ce soit, y compris la race, la religion, la couleur de la peau, la nationalité d'origine, le sexe, l'âge, le handicap physique ou mental, le statut d'ancien combattant ou l'orientation sexuelle.
5. Les fournisseurs doivent traiter leurs employés avec dignité et respect ; ils ne doivent permettre ou tolérer aucune forme de harcèlement, et ils doivent se conformer à l'ensemble des lois locales en vigueur.
6. Les fournisseurs doivent appliquer les salaires, les avantages sociaux et les horaires de travail qu'imposent les lois sociales du pays.
7. Les fournisseurs ne doivent proposer ou accorder à un associé de Snap-on, quel qu'il soit, aucun(e) règlement, commission, prêt, service ou cadeau comme condition préalable à la conclusion d'une affaire avec Snap-on ou en conséquence d'une affaire conclue. La politique de Snap-on n'interdit pas les cadeaux d'une valeur symbolique (inférieure à 50\$). Les repas d'affaires normaux et les spectacles (par exemple le fait d'assister à des événements sportifs ou culturels), ainsi que les dépenses similaires et habituelles raisonnables destinées à favoriser les relations d'affaires en général sont également acceptables même si leur valeur dépasse 50\$, à condition que l'associé soit accompagné par son hôte. Les fournisseurs sont invités à signaler toute sollicitation potentielle de pot-de-vin de la part de tout associé de Snap-on par téléphone à notre service de déontologie (+1 86 64 68 66 57) ou par courrier au Vice-président (General Counsel and Secretary, 2801 80th Street, Kenosha, WI USA, 53143).
8. Les fournisseurs doivent respecter l'ensemble des traités, accords, lois et règlements régissant la protection, l'utilisation et la divulgation de la propriété intellectuelle et des informations commerciales exclusives, confidentielles et personnelles.
9. Les fournisseurs doivent se conformer à l'ensemble des autres lois et règlements nationaux et internationaux en vigueur.
10. Les fournisseurs ayant recours à des sous-traitants pour la fourniture de biens et de services à Snap-on doivent veiller à ce que ces sous-traitants se conforment également au présent Code de conduite commerciale du fournisseur.
11. Snap-on se réserve le droit de vérifier le respect du présent code de conduite par le fournisseur. En cas de manquement, Snap-on demandera au fournisseur de mettre en œuvre un plan d'action clair et fiable pour se mettre en conformité avec le code. Si nous nous engageons à collaborer avec les fournisseurs pour améliorer les conditions de travail dans l'entreprise, nous insistons sur notre droit de résilier nos contrats, sans obligation pour Snap-on, avec les fournisseurs qui ont violé les présentes clauses à plusieurs reprises ou qui refusent de remédier à leurs carences.

Le présent Code de conduite commerciale du fournisseur s'applique à toutes les sociétés, filiales et joint ventures de Snap-on à travers le monde.



Who We Are

OUR MISSION

The most valued productivity solutions in the world

BELIEFS

We deeply believe in:

- Non-negotiable Product and Workplace Safety
- Uncompromising Quality
- Passionate Customer Care
- Fearless Innovation
- Rapid Continuous Improvement

VALUES

Our behaviors define our success:

- We demonstrate Integrity.
- We tell the Truth.
- We respect the Individual.
- We promote Teamwork.
- We Listen.

VISION

To be acknowledged as the:

- Brands of Choice
- Employer of Choice
- Franchisor of Choice
- Business Partner of Choice
- Investment of Choice

Ce que nous sommes

NOTRE MISSION

Proposer les solutions de productivité les plus appréciées au monde

CONVICTIONS	VALEURS	VISION
Nous croyons fermement en : <ul style="list-style-type: none">La sécurité non négociable de nos produits et du lieu de travailLa qualité sans compromisLa passion du service clientL'innovation audacieuseL'évolution rapide et permanente	Notre réussite est définie par nos comportements : <ul style="list-style-type: none">Nous prouvons notre intégritéNous disons la véritéNous respectons l'individuNous encourageons le travail d'équipeNous sommes à l'écoute	Nous voulons être reconnus comme : <ul style="list-style-type: none">Une marque de choixUn employeur de choixUn franchiseur de choixUn partenaire commercial de choixUn investissement de choix